

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 27 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept mai à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel	Mme MAUGÉ Solange
M. GAGNAIRE Bernard	M. GUEDON Serge
M. QUÉRAT David	Mme MATTANA Nathalie
M. RABUT André	Mme MILLET Sabine

Excusées : Mme RONDEPIERRE Sandrine, Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : M. GAGNAIRE Bernard

Objet : REALISATION ECLUSES ROUTIERES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2022
2022.04.04

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de les aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Le Département instruit les demandes, arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de réalisation d'écluses routières afin de ralentir les automobilistes et sécuriser la traversée du bourg. Le montant de l'opération s'élève à la somme de 6 355.50 Euros HT.

Monsieur le Maire explique que ces travaux ont pour but de satisfaire aux objectifs de sécurité des personnes et des automobilistes.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet et son financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du devis soumis à son examen et du budget correspondant,

- APPROUVE le projet de réalisation d'écluses routières dont le montant s'élève à la somme de 6 355.50 Euros HT, selon le devis d'EIFFAGE du 20 mai 2022 ;

- SOLLICITE du Département de la Loire la dotation au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022 pour l'opération susvisée ;
- APPROUVE le plan de financement de l'opération qui sera le suivant :

➤ Dépenses	6 355.50 € HT
➤ Dotation Amendes de police	3 177.75 €
➤ Autofinancement	3 177.75 €

TOTAL **6 355.50 € HT**

- DIT que les crédits seront portés au budget primitif de l'exercice en cours ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à STE-AGATHE-EN-DONZY, le 23 juin 2022

Le Maire

Bruno COASSY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20220527-20220404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

